

## RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

### A la demande du bénéficiaire

Commune de La Ferté-Bernard

DP07213225Z0131	
Date de dépôt	27/10/2025
Accepté	tacitement le 27/11/2025
Demandeur	Monsieur ROBILLOT Frédéric 56 Rue Denfert Rochereau 72400 LA FERTE BERNARD
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante : changement de destination d'un ancien commerce en logement
Terrain	BV-0169 58 Rue Denfert Rochereau 72400 LA FERTE BERNARD

Monsieur,

Vous avez demandé le retrait du dossier par mail en date 23/02/2026.

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire<sup>1</sup>.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA FERTE BERNARD, le 14 avril 2026

Pour le Maire, par délégation de fonction

Arrêté n°26-257 du 08 avril 2026

L'Adjoint

**Thierry RENVOIZÉ**



<sup>1</sup> L424-5 du code de l'urbanisme